

Préfecture
Direction des relations avec les usagers PRÉFET DE VAUCLUSE
et les collectivités territoriales
Bureau de la réglementation et des élections
Affaire suivie par Josiane LEVEQUE
Tél. : 04.88.17.81.15
Fax : 04.90.16.47.02
Courriel : josiane.leveque@vaucluse.gouv.fr

ARRETE

ETABLISSANT LA LISTE DES JOURNAUX HABILITES A PUBLIER DES ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES POUR L'ANNEE 2016 DANS LE DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Le Préfet de Vaucluse
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de L'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 modifiée concernant les annonces judiciaires et légales,

VU le décret n° 55-1650 du 17 décembre 1955 relatif au minimum de diffusion, modifié par le décret n° 89.411 du 19 juin 1989,

VU la circulaire du ministre de la communication du 7 décembre 1981 modifiée par celle du 30 novembre 1988,

VU la circulaire du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie du 02 août 2001,

VU les demandes et engagements souscrits par les journaux et publications,

VU l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2014 établissant la liste des journaux habilités à publier des annonces judiciaires et légales pour l'année 2015 dans l'ensemble du département,

VU l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2015 donnant délégation de signature à Monsieur Thierry DEMARET, Secrétaire Général de la Préfecture de Vaucluse,

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de Vaucluse ;

ARRETE :

Article 1er : Les journaux ci-après désignés sont habilités à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2016 dans l'ensemble du département :

... /

- LA PROVENCE – Edition du Vaucluse – 18 rue de la République - AVIGNON
- VAUCLUSE MATIN - " *LE DAUPHINE* " - Edition du Vaucluse - 23 rue de la République - AVIGNON
- LA MARSEILLAISE – Édition du Vaucluse – 50 rue Guillaume Puy – B.P. 195 84009 AVIGNON CEDEX 1
- LE VAUCLUSE AGRICOLE – Maison de l'Agriculture – Site AGROPARC 84912 AVIGNON CEDEX 9
- LES PETITES AFFICHES DE VAUCLUSE – 37, rue de la République – B.P. 90 - "L'ECHO DU MARDI " - 84006 AVIGNON CEDEX 1
- LA LIBERTE – L'HOMME DE BRONZE – " LE COMMERCIAL " - 21 rue Gaspard Monge – B.P. 10- 13200 ARLES
- TPBM / SEMAINE DE PROVENCE – LES NOUVELLES PUBLICATIONS 32, Cours Pierre Puget – B.P. 43 - 13251 MARSEILLE CEDEX 20
- SNPG VAUCLUSE L'HEBDO - « *LE COMTADIN* » - 4, rue de la République B.P. 202 - 84009 AVIGNON CEDEX 1

Article 2 : Le journal ci-après désigné est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2016 dans les arrondissements d'AVIGNON et de CARPENTRAS :

- LA TRIBUNE – 33 Avenue du Général de Gaulle – BP 29
26216 MONTELMAR CEDEX

Article 3 : La publication des annonces judiciaires et légales ne peut avoir lieu que dans l'édition régulière des journaux à l'exclusion de toute édition, tirage ou supplément spécial contenant seule l'insertion de ces annonces.

Le choix du journal appartient aux parties. Toutefois, conformément à l'article 796 du code de la procédure civile, toutes les annonces judiciaires relatives à la même affaire seront insérées dans le journal ayant publié la première insertion.

Article 4 : En vue d'assurer le contrôle des dispositions qui précèdent, les journaux figurant à l'article 1 sont tenus de déposer à la préfecture de Vaucluse (Direction des Relations avec les Usagers et les Collectivités Territoriales) un exemplaire de chaque numéro portant insertion d'annonces judiciaires et légales. Un dépôt identique devra être effectué au parquet le même jour de la parution du journal.

Article 5 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de Vaucluse, Madame et Monsieur les sous-préfets d'APT et de CARPENTRAS, le directeur départemental de la protection des populations, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

AVIGNON, le **30 DEC. 2015**

Pour le Préfet
Le Sous-Préfet
Directeur de Cabinet

Marc ZARROUATI